

Irriplaine 2023 N° 18 - Jeudi 20 juillet 2023

Ronan OLIVO, Chargé d'études gestion quantitative, Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France
01 64 79 31 15 / 06 07 18 14 37 / ronan.olivo@idf.chambagri.fr

Sommaire

RAPPELS !.....	7
METEO OBSERVEE DEPUIS 7 JOURS -> ETP ET PLUIES.....	2
COEFFICIENTS CULTURAUX -> KC.....	2
SONDES DE MESURE D'HUMIDITE DU SOL -> RFU.....	3
CONSEILS EN IRRIGATION.....	5
RESTRICTIONS EN COURS.....	6

RAPPELS !

Nappe du Champigny !

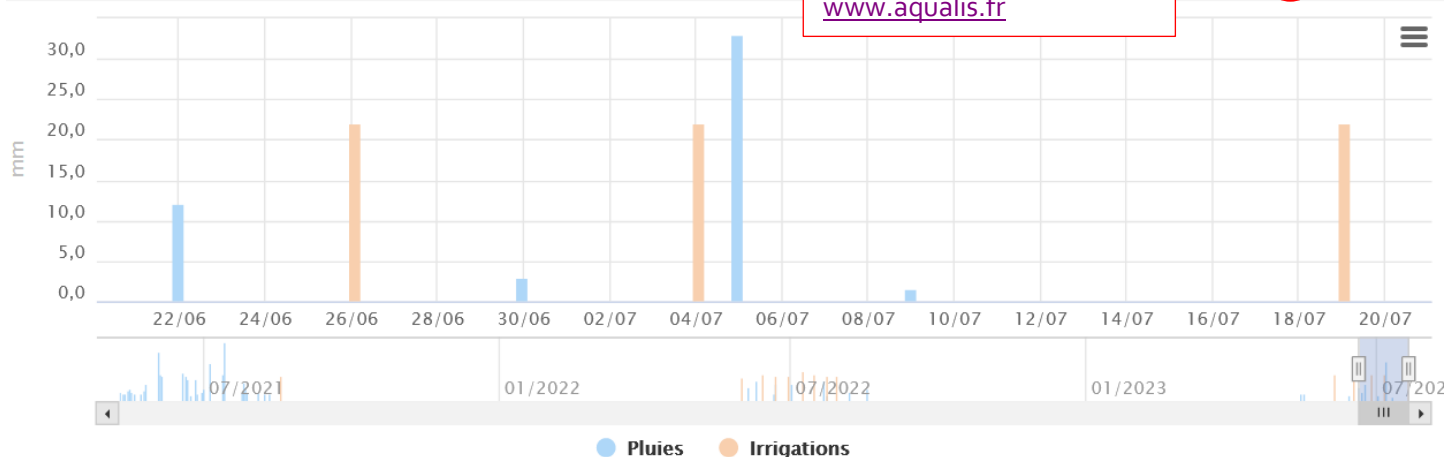
Merci de transmettre vos index de consommation le 1^{er} de chaque mois, d'avril à novembre, à l'adresse email suivante :

alexane.grandon@idf.chambagri.fr

Bénéficiaires de sondes irrigation

Merci de renseigner vos pluies et vos irrigations :

Pluies et irrigations

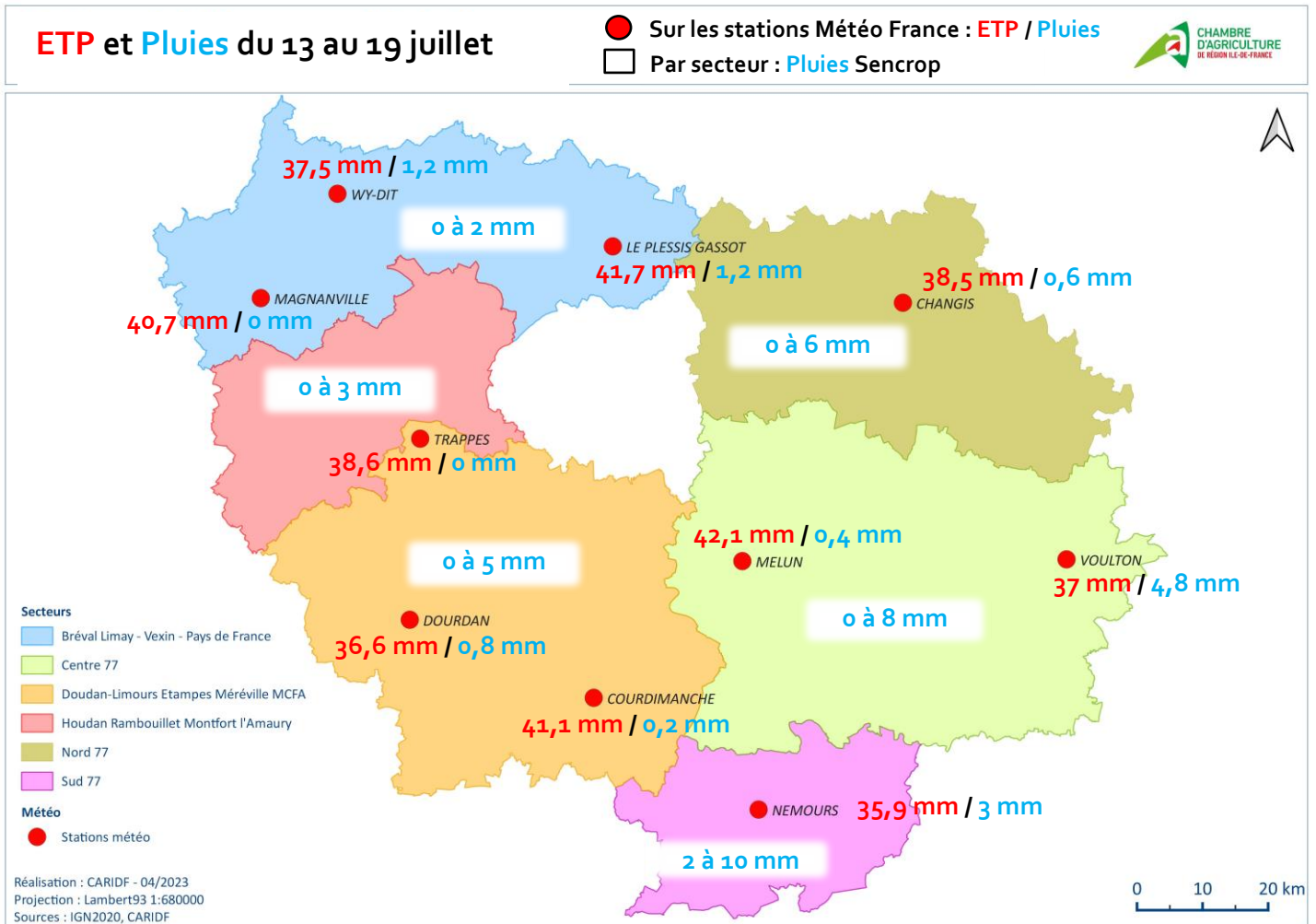


Bilan hydrique

Bilan hydrique :

$$ETP \times Kc = RFU + \text{Pluies (+ Irrigation)}$$

METEO OBSERVEE DEPUIS 7 JOURS → ETP ET PLUIES



Prévisions des 7 prochains jours :

Pluies (différents modèles météo)
 0 à 3 mm
 (Jusqu'à 15 mm possible sur le Nord-Ouest de l'Île-de-France de dimanche à mardi)

ETP (d'après statistiques)
 30 à 35 mm

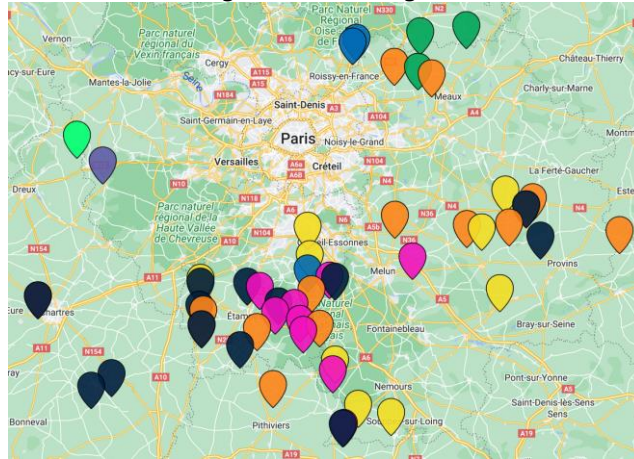
COEFFICIENTS CULTURAUX → KC

Les coefficients cultureux (**grandes cultures et maraîchage**) sont disponibles sur le site internet de la Chambre d'agriculture via le lien suivant :

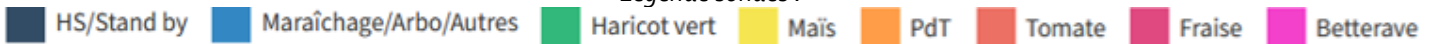
https://idf.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Île-de-France/160_Inst-IDF/5_-_Les_ressources/Documents/20230414-CoefficientsCulturauxKc-CARIDF.pdf

SONDES DE MESURE D'HUMIDITE DU SOL → RFU

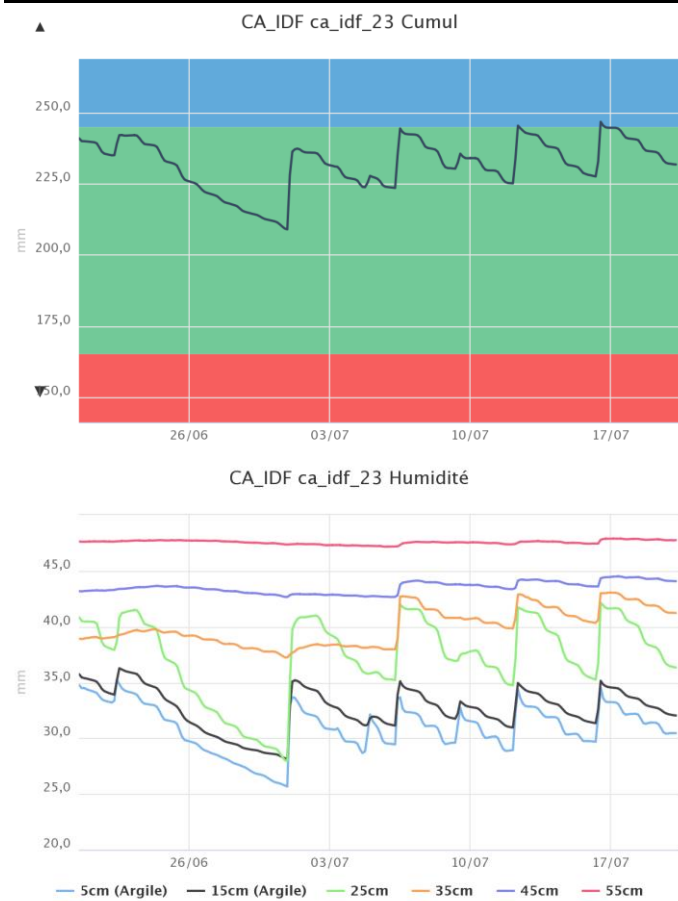
Réseau des sondes capacitives de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, réparti sur les secteurs Irriplaine



Légende sondes :



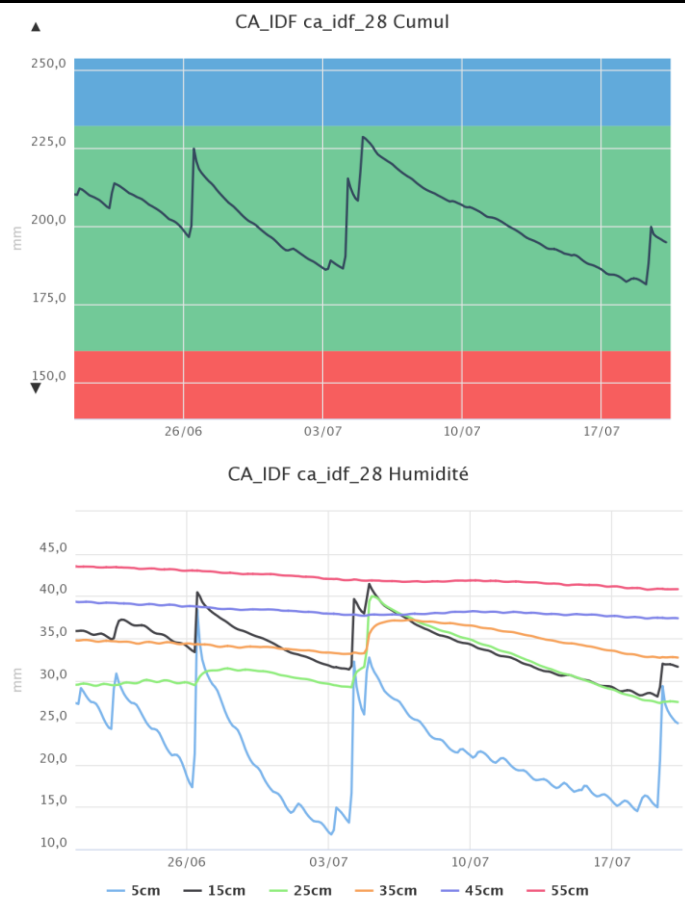
Pomme-de-Terre



Culture : PdT industrie (Lady clair) plantées 17 avril, Secteur Centre 77

Sol : limon franc moyen

Commentaire : les apports profitent au sol jusqu'à 45 cm de profondeur. Les 'marchent d'escalier' (consommations racinaires) ne s'observent que jusqu'à 35 cm de profondeur. Il y a de l'eau accessible plus en profondeur. Possibilité d'espacer les apports d'irrigation.

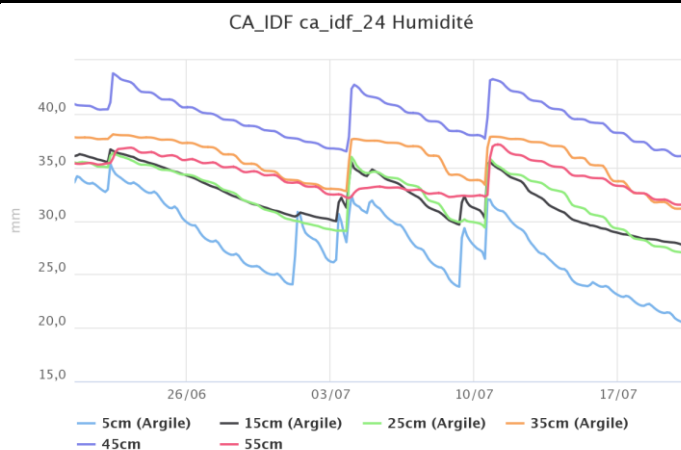
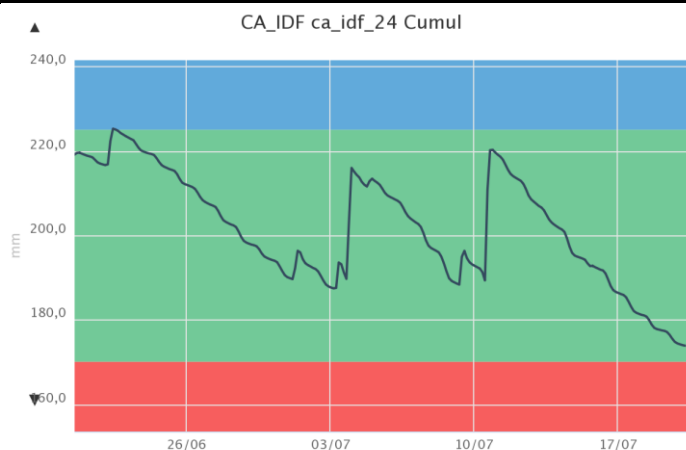


Culture : PdT conso (Nazca) plantées 10 avril, secteur Nord 77

Sol : limon profond

Commentaire : les apports font remonter les courbes (les humidités) jusqu'à 35 cm de profondeur. Un pic apparaît après chaque apport sur l'horizon 5 cm : il est possible que le contact sol/capteur ne soit pas bon. Les horizons profonds (45 et 55 cm) semblent peu sollicités.

Betterave



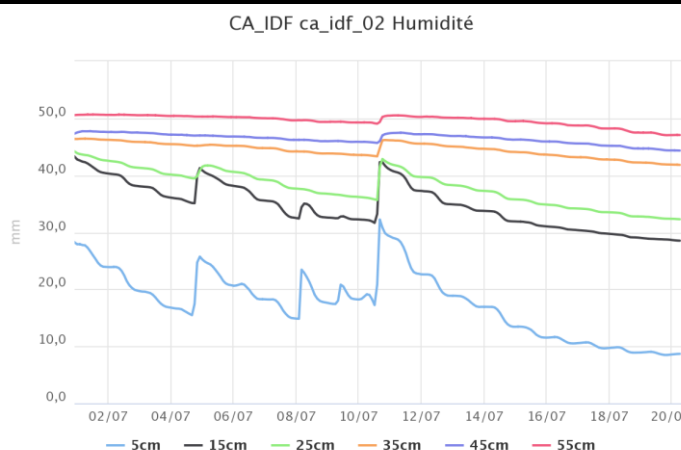
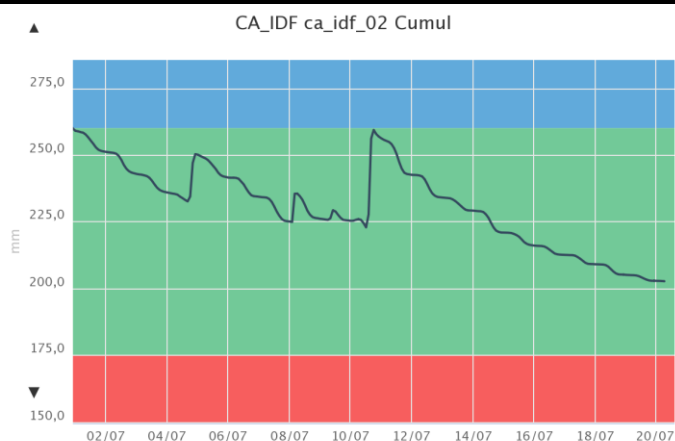
Culture : betteraves semées 30 mars, secteur Sud 77

Sol : argilo-calcaire superficiel

Commentaire : la plante est restée en confort hydrique. Les consommations journalières n'ont pas diminué ce qui signifie que de l'eau est disponible pour la plante.

Les apports alimentent bien l'ensemble des horizons enregistrés. La plante consomme sur l'ensemble des 60 cm de sol.

Mais



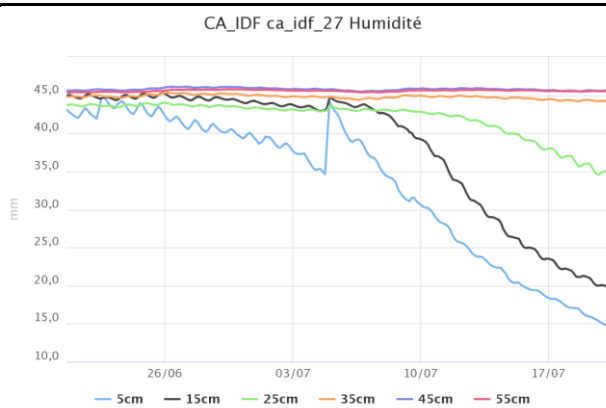
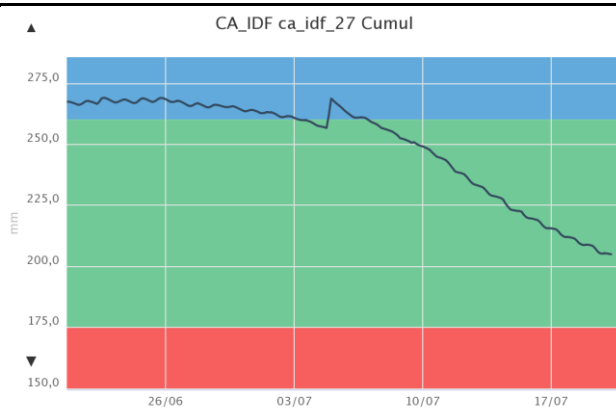
Culture : maïs, Le Coudray 28, secteur HRMA

Sol : sablo limoneux moyen

Commentaire : les consommations journalières varient de 4 à 7 mm depuis 10 jours. Elles ralentissent depuis quelques jours. Il reste un peu de réserve en eau ici.

Les courbes par horizon montrent que la plante consomme d'abord l'eau des premiers cm de sol avant de puiser ensuite en profondeur (attention, la courbe du haut du graphique correspond à l'horizon profond).

Haricot vert

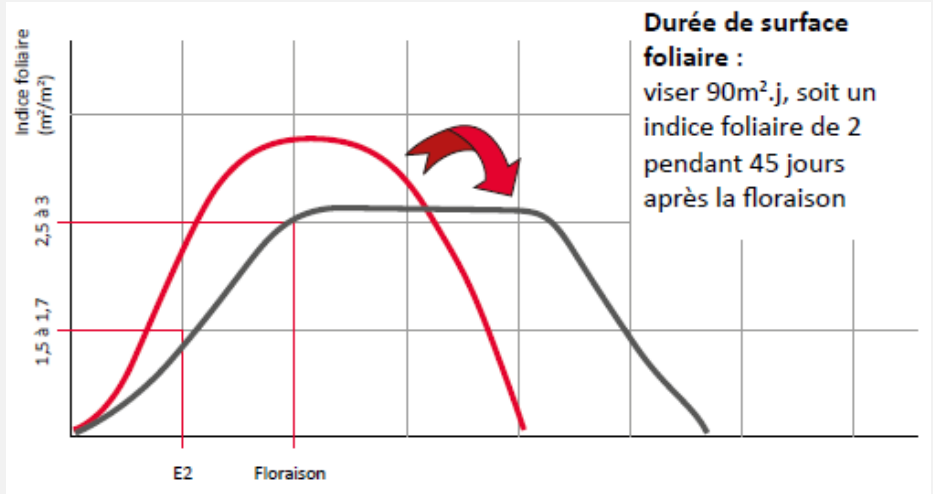


Culture : haricots verts semés 13 juin, secteur Nord 77

Sol : limon-argileux profond

Commentaire : les racines consomment jusqu'à 25 cm de profondeur, et au total de 3 à 5 mm/jour.

CONSEILS EN IRRIGATION

CULTURE	STADE	CONSEIL
Pomme de terre	Développement des fruits à défanage	Rester sur un rythme d'irrigation hebdomadaire.
Betterave	100% couverture	Rester sur un rythme d'irrigation : <ul style="list-style-type: none"> - Hebdomadaire en sol superficiel - Tous les 10 jours en sol moyen - Tous les 15 jours en sol profond. Garder une marge de manœuvre dans la zone de confort hydrique de la plante, pour ne pas être dépassé par la demande climatique (ETP) et 'courir' après le retard dans la conduite de l'irrigation.
Mais	Floraison mâle à floraison femelle (majorité)	
Tournesol	Floraison à début maturation	<p>Irriguez si vous êtes à fin floraison.</p> <p>Les besoins en eau sont majeurs au remplissage du grain (180 mm). Le rendement et la teneur en huile dépendent de la capacité de la plante à maintenir sa masse foliaire le plus longtemps possible après la floraison. L'indice foliaire idéal se situe entre 2,5 et 3 (nombre de m² de feuilles / 1 m² au sol) :</p>  <p>Durée de surface foliaire : viser 90m².j, soit un indice foliaire de 2 pendant 45 jours après la floraison</p> <p>(source : www.lgseeds.fr)</p>
Haricots verts	Boutons floraux à floraison	<ul style="list-style-type: none"> - Grande sensibilité au stress hydrique à partir de la floraison. Le coefficient cultural s'élève à 1, c'est-à-dire que le besoin en eau correspond à l'ETP, soit en moyenne 5 mm/jour sur les 7 prochains jours. - Avec la quasi-absence de pluie annoncée, apporter 30 mm à fréquence hebdomadaire.

RESTRICTIONS EN COURS

• Historique des niveaux de restrictions 2023 en Ile-de-France :

Semaines du lundi au dimanche	Lundi (jour/mois)	27/2	6/3	13/3	20/3	27/3	3/4	10/4	17/4	24/4	1/5	8/5	15/5	22/5	29/5	5/6	12/6	19/6	26/6	3/7	10/7	17/7									
Du lundi au dimanche	Dimanche (jour/mois)	5/3	12/3	19/3	26/3	2/4	9/4	16/4	23/4	30/4	7/5	14/5	21/5	28/5	4/6	11/6	18/6	25/6	2/7	9/7	16/7	23/7									
Dates des arrêtés préfectoraux (jour/mois) :																															
	Département 77		9/3					20/4							2/6	8/6	16/6		30/6												
	Département 78	3/3		15/3			6/4												22/6												
	Département 91																16/6					13/7									
	Département 95															7/6															
	Paris & proche couronne	3/3															16/6		29/6												
Historique des niveaux de restrictions :																															
Légende couleur restrictions :																															
V	Vigilance																														
A	Alerte																														
AR	Alerte renforcée																														
C	Crise																														
Départements	Zones d'alerte																														
77	Ancoeur																V	AR	AR	AR	AR	AR	AR								
77	Auxence																V	V	V	V	V	V	V								
77	Beuvronne																V	V	V	V	V	V	V								
77	Ecole																V	V	V	V	V	V	V								
77	Essonne																V	V	V	V	V	V	V								
77	Gondoire																V	V	V	V	V	V	V								
77	Grand Morin		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	A	A	A	A	A								
77	Loing																V	V	V	V	V	V	V								
77	Lunain																V	A	A	A	A	A	A								
77	Marne																V	V	V	V	V	V	V								
77	Orvanne																A	AR	AR	AR	A	A	A								
77	Ourcq																V	V	V	V	V	V	V								
77	Petit Morin																V	V	V	V	V	V	V								
77	Reveillon		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	AR	AR	AR	AR	AR								
77	Seine																V	V	V	V	V	V	V								
77	Thérouanne																V	V	A	A	V	V	V								
77	Voulzie																V	V	V	V	V	V	V								
77	Yerres																V	V	V	V	V	V	V								
77	Yonne																V	V	V	V	V	V	V								
78	Seine		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V								
78	Centre		V	V	A	A	A	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR								
78	Sud-Est		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	A	A	A	A	A								
78	Sud-Ouest		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V								
91	L'Orge et ses affluents, à l'exception de l'Yvette et de ses affluents																V	A	A	A	A	A	A								
91	L'Essonne, la Juine, l'Ecole et leurs affluents																V	V	V	V	V	V	V								
91	La Seine dans sa traversée du dpt de l'Essonne, et ses petits affluents directs																V	V	V	V	V	V	V								
95	Oise et Seine																V	V	V	V	V	V	V								
95	Plaine de France et Parisis																A	A	A	A	A	A	AR	AR							
95	Vexin																V	V	V	V	V	V	A	A							
Paris & proche couronne	Zone 1 : Marne et Seine																V	V	V	V	V	V	V	V							
Paris & proche couronne	Zone 2a : Réveillon et Morbras																V	V	AR	AR	AR	AR	AR	AR							
Paris & proche couronne	Zone 2b : Nappe du Champigny																V	V	V	V	V	V	V	V							
Départements	Nappe de Champigny																														
77	Champigny Est																V	V	V	V	V	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Départements	Nappe de Beauce																														
77	Fusain																A	A	A	A	A	A	A	A							

- **NOUVEAU site PROPLUVIA** : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>
 - Restrictions d'eau en vigueur par bassin versant et par commune, avec accès aux arrêtés préfectoraux
 - Historique des restrictions.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bienvenue sur PROPLUVIA
Le site de l'information sécheresse du Gouvernement

Vos questions

349
620
752
165
Historique
des données

Me géolocaliser

Rechercher

PROPLUVIA
Sécheresse : consultez les arrêtés de restriction d'eau en vigueur

Voir la carte

PROPLUVIA
La consultation de l'historique des arrêtés de restriction d'eau

Voir l'historique

• Mesures de restrictions en cours :

Département	Zone d'alerte	Niveau de restriction	Mesures de restriction
77	Tout le département, exceptées les zones en niveau de restriction plus élevé	Vigilance	Aucune
77	- Lunain - Grand Morin - Orvanne	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 11h et 18h Irrigation des cultures de pommes de terre et légumes : Dérogations possibles : ddt-secheresse@seine-et-marne.gouv.fr Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdiction, sauf pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
77	- Réveillon - Ru d'Ancoeur	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Interdiction totale pour les prélèvements en rivières ou nappe d'accompagnement Irrigation des cultures de pommes de terre et légumes : Dérogations possibles : ddt-secheresse@seine-et-marne.gouv.fr Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdiction, sauf pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
78	-Seine -Sud-Ouest	Vigilance	Aucune
78	Sud-Est	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 11h et 18h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, sauf pour la défense incendie et pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
78	Centre	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, sauf pour la défense incendie et pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
91	- L'Essonne, la Juine, l'Ecole et leurs affluents - La Seine essonnienne et ses petits affluents directs	Vigilance	Aucune
91	L'Orge et ses affluents, à l'exception de l'Yvette et de des affluents	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures : Interdiction entre 11h et 18h et interdiction totale le dimanche Irrigation des cultures suivantes par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) : maraîchage, cultures légumières, plantes aromatiques ou médicinales, plantes ornementales en pot, pépinières productrices d'arbres ou d'arbustes : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, exception possible pour les usages marchands après demande préalable
95	Oise et Seine	Vigilance	Aucune
95	Vexin	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 10h et 18h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau : Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
95	Plaine-de-France et du Parisis	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau : Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
Paris & proche couronne	Ensemble	Vigilance	Remplissage plans d'eau : Interdit du 15 juin au 30 septembre pour les plans d'eau alimentés par des prélèvements en cours d'eau ou nappe d'accompagnement, sauf pour la défense incendie
Paris & proche couronne	Zone 2a : Réveillon et Morbras	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Remplissage plans d'eau : Interdit, sauf pour la défense incendie et exception possible sur demande auprès de la Police de l'eau en cas d'usages commerciaux ou d'enjeux liés aux milieux aquatiques

Nappe souterraine	Secteur	Niveau de restriction	Mesures de restriction
Nappe de Beauce	Fusain	Alerte	<ul style="list-style-type: none"> - Prélèvements interdits du dimanche 8 h au lundi 8 h, soit 24 heures consécutives - Possibilité de fractionnement par 12 h sur demande motivée pour un total de 24 heures hebdomadaires : interdiction 2 fois de 8h à 20h. - Mesures spécifiques pour les forages impactant très fortement le débit du Fusain : Forage de priorité 1 : prélèvement interdit quatre jours par semaine Forage de priorité 2 : prélèvement interdit trois jours par semaine. La plage d'interdiction couvre notamment la période s'étendant du samedi 8h au lundi 8h.
Nappe de Champigny	Champigny Est	Alerte	<ul style="list-style-type: none"> Toutes cultures hors spécialisées : Réduction de 5 % du quota restant à utiliser Cultures légumières et maraîchères, horticulture, pépinière, gazons, arboriculture, plantes aromatiques, et serres : Aucune réduction

Des demandes de dérogations, dûment motivées, peuvent être réalisées directement auprès des DDT. Le préfet pourra, à titre exceptionnel, adapter les mesures de limitation, essentiellement dans le cas où l'usage de l'eau est interdit.